Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260804-DE

# COMMUNE DE PLUHERLIN
# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
# CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

**PRÉSENTS** : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, GUILLET Isabelle, ONIMUS Rémy, GARÇON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, QUENARDEL François, HERRAULT Pascal, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, MAGNEN Franck, CHAUSSEREAU Sandrine, BARBIN Françoise, QUELLEC Lydie, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie, Jean-Michel VIDUS.

**POUVOIRS** : Vincent HAËNTJENS donne pouvoir à Rémy ONIMUS. Gaëlle GUITON donne pouvoir à Bénédicte GARÇON.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** MAGNEN Franck.

***2026.08.04 Périscolaire : convention de mise à disposition d'un animateur avec le CIAS***

Mme l'adjointe aux affaires scolaires et périscolaires rappelle que le service périscolaire a évolué et présente un temps d'animation spécifique sur le temps de pause méridienne du 31/08/2026 au 02/07/2027 les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 13h45.

Afin de pallier aux besoins en personnel pour l'encadrement des enfants, la commune de Pluherlin a sollicité le CIAS de Questembert Communauté pour une mise à disposition d'un animateur dont les missions sont les suivantes :

- Assurer la sécurité physique et affective des enfants
- Préparer et animer des activités en lien avec le projet pédagogique de la structure
- Participer aux réunions d'équipes
- Accueillir le public de la structure
- Connaître la réglementation spécifique aux accueils collectifs de mineurs.

Une convention de mise à disposition du personnel est nécessaire pour permettre la refacturation du CIAS de Questembert Communauté auprès de la commune de Pluherlin.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la convention ci-annexée.**

*Annexe 2 : convention de mise à disposition du personnel.*

*Fait et délibéré en séance publique*
*les jours, mois et an ci-dessus*

*Pour extrait certifié conforme*

**Franck MAGNEN**
**Le secrétaire de séance**

**Jean-Pierre GALUDEC,**
**Le Maire**

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.09.25 10:11:18 +02'00'